

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2024

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, , Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Jean-Julien PETIT, Patrick AFCHAIN .

Etaient absents :

Lydia OEUVRARD (donne pouvoir à M BILLARD), Rebecca BODNAR (donne pouvoir à Mme BERBION), Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2024.
En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2024 **est approuvé à l'unanimité.**

Convention des hydrants avec VEOLIA :

L'objet est de contrôler les 21 poteaux incendie et de les entretenir. Ces prestations ont un coût de 1 680€HT par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Travaux complémentaires 2024 :

Monsieur le Maire expose que l'appel d'offre des travaux Grande Rue et rue de Meru permet de réaliser des travaux complémentaires : plateau pour réduire la vitesse Grande Rue et création d'un trottoir Rue de Méru à gauche de la voirie en sortant direction Méru.

Le conseil municipal approuve les travaux complémentaires 2024 à l'unanimité.

SE60 - Adhésion :

La communauté de communes du Pays Noyonnais et la communauté d'Agglomération du Beauvaisis sollicitent leur adhésion au SE60. Chaque commune et EPCI doivent délibérer pour cela.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité l'adhésion de ces deux EPCI au SE60.

Convention unique au Centre de Gestion de l'Oise :

Cette convention a pour objectif de rendre plus lisible les différents services du CDG60:

- Visite médicale
- Pôle accompagnement Emploi, Paye, Chômage
- Archive
- Pôle juridique et carrière
- Aide au recrutement

Actuellement la municipalité est déjà adhérente au CDG60 (contribution 0,73% des rémunérations bruts des agents). Ce taux ne change pas pour la nouvelle convention mais les tarifs des différents services sont déjà fixés (ce qui n'est pas le cas actuellement)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Tarif des Feux de la Saint-Jean et de l'Expo-vente :

Monsieur le Maire propose les tarifs des feux de la Saint-Jean suivant :

- Repas (paëlla et dessert) : 15€
- Eau et café : 0,50€
- Soda : 1,50€
- Bière, verre de vin et Kir : 2,50€
- Bouteille de vin : 7€
- Bouteille de Crémant : 10€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces tarifs.

Monsieur le Maire propose les tarifs concernant l'Expo vente du 8 et 9 juin 2024 :

- Stand 1 table + 1 grille + 1 chaise = 5€
- Si supplément (table ou grille) = 5€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces tarifs.

Tarif Fête Communale 2024 :

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Eau et café : 0,50€
- Soda : 1,50€
- Bière, verre de vin et Kir : 2,50€
- Bouteille de vin : 7€
- Bouteille de Crémant : 10€
- Repas enfant (frites + 1 chipolata) : 4€
- Frites + 2 chipolatas ou 2 merguez ou 1 andouille : 6€
- Sandwich américain : 6,50€
- Barquette de frites : 3€
- Dessert : 2€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces tarifs.

Remboursement location :

Monsieur le Maire expose que M. PEDUSSEL Jérôme habitant de Villeneuve les Sablons a demandé de louer la salle Villa Nova pour le week-end du 6 et 7 juillet 2024.

Pour des raisons personnelles, il ne prend plus la salle qui lui a été réservée.

Son acompte ayant déjà été encaissé, Monsieur Le Maire propose que la mairie leur rembourse leur réservation de la salle, soit 450 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de remboursement des arrhes.

Bureau de vote des élections Européennes du 9 juin :

M Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le 9 juin prochains auront lieu les élections Européennes.

Il est donc nécessaire d'organiser la tenue du bureau de vote, qui se tiendra de la manière suivante :

Horaires	Président	1 ^{ER} Assesseur	2 ^{ème} Assesseur
8h à 10h30	BILLARD	PUISSANT	GUILLERAY
10h30 à 13h	OEUVRARD	AFCHAIN	BODNAR
13h à 15h30	BILLARD	AUDOUIT	PUISSANT
15h30 à 18h	OEUVRARD	LENERAND	AUDOUIT

1. Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que du mobilier urbain (tables béton, poubelles...) va être installé dans le nouveau lotissement du Chêne Eraguez et Rue de Lormaison.

Monsieur le maire informe que le city stade fera sujet d'une expertise de l'assureur fin juin. A l'issu la rénovation totale du revêtement pourra s'engager.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place une caution pour le prêt de tables et de bancs pour les habitants de la commune.

Cette caution est fixée à 100 euros à l'ordre du trésor public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de mettre en place une caution pour le prêt de tables et de bancs.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.



A Villeneuve les Sablons, le 31 mai 2024

Le Maire,
C. NEVEU